

Vos effets personnels

Vous êtes responsable de vos effets personnels (vêtements, téléphone portable, tablette...). **Si possible confiez-les à vos proches.**

Un inventaire de vos effets et de vos valeurs est réalisé uniquement en cas d'hospitalisation.

Pour récupérer votre dépôt, la régie des dépôts (situé à l'accueil du Tripode, en face de l'agence BNP) de l'hôpital se tient à votre disposition **du lundi au vendredi**, de 9h à 16h sur présentation d'une carte d'identité ou sur procuration.

Seuls les moyens de paiement en cours de validité peuvent être déposés au coffre. **L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.**

Informations aux accompagnants

Pour favoriser le bon déroulement des soins, nous vous demandons de respecter ces quelques consignes :

■ **Les visites sont interdites dans le couloir de triage et aux soins d'urgences. Elles sont autorisées, après accord médical en salle d'observation.**

Néanmoins, dans certains cas, l'accompagnement est autorisé : patients mineurs, patients handicapés, patients nécessitant un traducteur, patients âgés stabilisés par la présence d'un tiers...

■ Par respect pour l'intimité des patients et pour préserver le secret médical, **aucune personne n'est autorisée à circuler dans le service sans y avoir été invitée.**

■ **Pour raison médicale ou de service les visites peuvent être interdites ponctuellement.**

Nous veillons à vous informer régulièrement. Vous pouvez aussi solliciter les professionnels présents à l'accueil, en sachant que la priorité reste les soins.

Vous pouvez également vous informer par téléphone.

Formalités administratives

Il vous sera demandé de présenter vos cartes d'identité, vitale et mutuelle valides afin d'effectuer votre admission.



L'aspect administratif peut paraître secondaire mais il est indispensable pour garantir le bon déroulement de votre prise en charge.

Ces documents administratifs **sont remis immédiatement** après l'admission dans vos effets personnels ou à votre famille à votre demande.

Pour votre sécurité, lors de votre admission, un bracelet comportant votre identité vous sera mis.

Selon la loi du 4 Mars 2002 vous pouvez nommer **une personne de confiance**. Cette personne sera identifiée auprès de l'équipe soignante.

L'équipe de l'unité des urgences adultes

Équipe médicale

Dr Philippe Revel, chef de pôle
Dr Guillaume Valdenaire, chef d'unité

Équipe paramédicale

Stéphane Robert, cadre supérieur de santé
Marie Brouard, Marie-Christine Graveleau,
Cécile Ramage, cadres de santé

Pour nous contacter

Serveur vocal des urgences :
05 57 82 04 05

Groupe hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex



Pôle urgences adultes

**Unité des urgences adultes
et de permanence d'accès aux soins
de santé (PASS)**

Accueil aux urgences

Groupe hospitalier Pellegrin

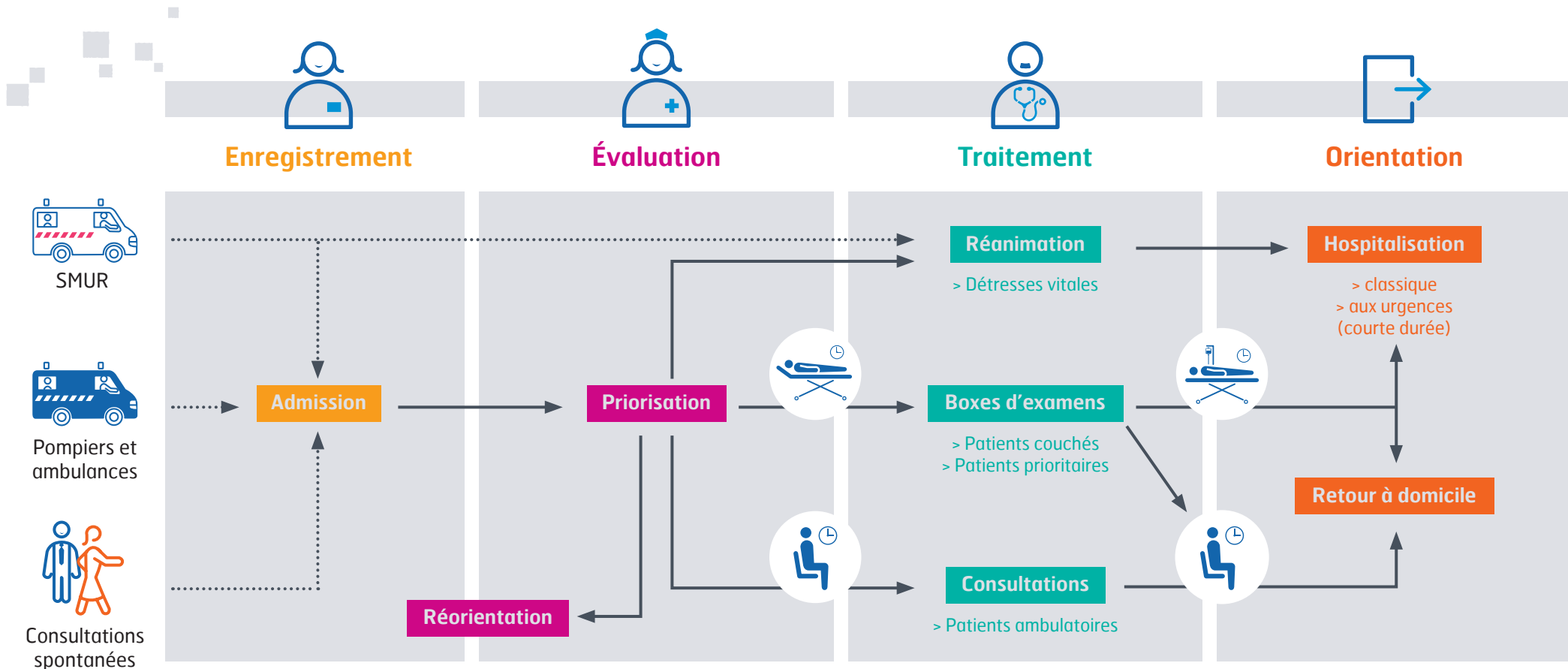


Toute entrée dans le service est soumise à autorisation médicale

Le délai de votre attente dépend du degré d'urgence de votre état de santé évalué par l'Infirmier(e) Organisateur de l'Accueil (IOA)

Accueil aux urgences

- Toute entrée dans le service est soumise à autorisation médicale
- Le délai de votre attente dépend du degré d'urgence de votre état de santé évalué par l'Infirmier(e) Organisateur de l'Accueil (IOA)



L'Agent administratif crée votre dossier d'**admission**. Pensez à préparer vos cartes d'identité, vitale et mutuelle.

Ne pas boire, manger ou fumer **avant d'avoir pris l'avis de l'équipe soignante** afin de ne pas perturber les examens ou retarder une intervention chirurgicale.

Le délai de votre attente, outre le degré d'urgence de votre état de santé évalué par l'IOA, dépend également :

- du nombre de patients
- de l'arrivée d'autres patients en situation grave
- de la disponibilité des lits d'hospitalisation

Lors de l'attente **si la douleur augmente** n'hésitez pas à vous adresser à l'IOA.

Surveillance et attente des résultats (minimum 2 h après l'installation en box)

+/- Recours à un avis de spécialiste

Attention certains examens (IRM) ne sont pas réalisés aux urgences et leur délai de réalisation peut être long (**plusieurs heures d'attente**).

Avant de partir n'oubliez pas :

- votre courrier médical
- votre ordonnance et examens complémentaires
- vos documents personnels

Le retour à domicile en transport sanitaire est une décision médicale. Sinon, les frais sont à votre charge.

Les examens d'imagerie réalisés dans le service pourront être récupérés secondairement en contactant le service d'imagerie médicale.